

Image not found or type unknown



Compte pro obligatoire pour infirmiere libérale?

Par **celine06110**, le **22/07/2009** à **17:47**

Bonjour, rnrnrnje m'installe en septembre en tant qu'infirmiere libérale. rnJe pensais ouvrir un deuxieme compte courant à ma banque, celui ci serait à usage professionnel. rnOr ma conseillère me repond qu'une directive europeenne m'obligeait un ouvrir un compte pro vu qu j'aurais une immatriculation siret... rnje lui ai dit que je relevais du regime "benefices non commerciaux" ,elle ne veut rien entendre... rnrnQuelqu'un peut il me renseigner au sujet de cette fameuse directive ? rnMerci pour vos réponses